

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 11 MARS 2026

34- Objet : MOTION SUR LA CARTE SCOLAIRE

N° Ordre : MO-001-2026

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 9.4 vœux et motion

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation régulière du Président du 04 mars 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : -

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : -

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à Mme Edith BUSQUET, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Hugues DAVID, M. Serge ARNAUNÉ à M. Patrick GOLFIER, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Nicolas LACOMBE

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT à M. Jean-François GARRABOS

Membres absents excusés (1) :

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membres absents non excusés (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Georges BARBARA

Nérac : Mme Ana-Paula BES et M. Marc GELLY

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Secrétaire de séance : Jean-Louis Molinié a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Votants : 47

Absents : 14

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Exposé des motifs :

Les élus d'**Albret Communauté** ont rencontré l'équipe pédagogique et les représentants des parents d'élèves de la cité scolaire de Nérac le **lundi 23 février** dans les locaux communautaires. Lors de cette rencontre, ils ont pris connaissance des chiffres et des enjeux posés par la baisse des dotations horaires et des suppressions de classes pour la rentrée prochaine.

Le Président d'Albret Communauté a indiqué que la collectivité se positionnait non seulement sur l'urgence de la situation, mais surtout dans une perspective plus large de réflexion sur l'aménagement de son territoire, le maintien de son attractivité et sur la préservation des services publics notamment éducatifs, facteurs majeurs de la vitalité économique et sociale de l'Albret.

Au travers de cette motion, les maires de l'Albret souhaitent :

- **Accompagner la mobilisation locale** des enseignants et des familles pour éviter la suppression des classes et la réduction des moyens d'enseignement dédiés à la cité scolaire de Nérac, mais également aux collèges de Mézin et Lavardac, et plus largement aux écoles primaires du territoire, aujourd'hui comme dans le futur.
- **Faire remonter auprès des autorités académiques** les difficultés spécifiques du territoire (ruralité, dispersion des élèves, pertes d'heures malgré les nombreux projets pédagogiques) afin qu'elles soient reconnues et prises en compte dans les futures dotations.
- **Demander que soit revue** l'équité du système de dotation, qui aujourd'hui pénalise les établissements ruraux comparés aux zones urbaines ou aux réseaux d'éducation prioritaire (REP), et qu'une modulation des moyens alloués aux établissements scolaires soit mise en place, tenant compte des spécificités objectives des territoires ruraux isolés, afin d'assurer une égalité réelle d'accès à un service public d'éducation de qualité.

Le Conseil communautaire d'Albret Communauté, réuni en séance du 11 mars 2026, adopte à l'unanimité la motion suivante :

1. **S'oppose fermement** à la suppression des classes et aux diminutions de dotation prévues pour la rentrée 2026-2027 ;
2. **Demande le maintien des heures d'enseignement et des postes correspondants**, afin de garantir des conditions d'apprentissage dignes et équitables ;
3. **Sollicite la mise en place d'une dotation spécifique pour les établissements situés en zone rurale isolée**, intégrant un coefficient correcteur d'au moins + 5 % ;

4. **Demande une révision du découpage de la carte scolaire** concernant notamment les secteurs de Moncaut et Montagnac sur Auvignon ;
5. **Soutient la volonté du corps enseignant de création d'un BTS au sein du lycée**, levier essentiel pour l'attractivité et le développement économique et social local.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance

Publication le :

17 MARS 2026

